

COMMUNE DE EPEDES VD

Election complémentaire du Syndic du 4 février 2024 (1er tour)

Procès-verbal communal

Le Bureau électoral, constatant :

- que seule une liste, comprenant le nom d'un candidat, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme à la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et à son règlement d'application (RLEDP),
- qu'un siège est à repourvoir,

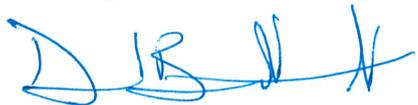
PROCLAME

Monsieur Christian Bavaud, né(e) en 1974, originaire de Bottens, domicilié à Rue du Collège 21, 1434 Ependes VD est **élu tacitement Syndic** pour la fin de la législature 2021-2026.

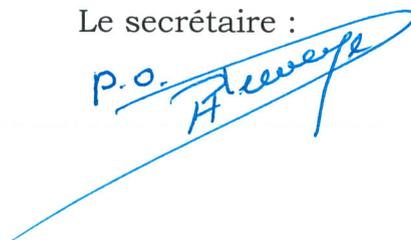
Par application de l'art. 41 al. 2 LEDP, cette élection tacite entraîne la caducité de l'arrêté de convocation du 9 octobre 2023.

Pour le Bureau électoral

Le président du bureau :



Le secrétaire :

p.o. 

Ependes, le 8 janvier 2024